Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-0427042026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 25/03/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 27 avril 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **vingt-sept du mois d'avril** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . Mme GAUTHIER . Mmes CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. DEMELIN .

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à Mme BUSIGNIES
M. SOUFFLET à Mme PELOIS
M. ROSSÉ à Mme JAAFAR

M. GUYOMARCH a été nommé secrétaire.

****

N° 04

OBJET : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales - Rectification

Mme la Maire rappelle que par délibération en date du 30 mars 2026, il a été procédé à la nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Or, par courriel en date du 1er avril 2026, la préfecture a envoyé une note d'information précisant notamment la composition de la commission.

Ainsi, dans les communes comptant plus d'une liste en présence au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commissions ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-0427042026-DE

- Deux autres conseillers municipaux appartenant à la 2ème liste si deux listes seulement ont obtenu des sièges au conseil municipal.

En outre, aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il est maire ou adjoint titulaire d'une délégation quelle qu'elle soit.

Or, M. François JORE et Mme Julie DUCOUDRÉ qui avaient été nommés ont depuis reçu délégation de fonctions et de signature de Mme la Maire par arrêté municipal en date du 31 mars 2026. Ils ne peuvent donc à ce titre siéger dans la commission.

Il convient donc de procéder à une nouvelle nomination.

Pour rappel, outre M. JORE et Mme DUCOUDRÉ, avaient été nommés M. Bruno DEMELIN, Mme Loraline GAUTHIER, M. Nicolas PERRINE.

Mme la Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret mais à un vote à main levée pour la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (unanimité requise).
A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de procéder par vote à main levée.

Mme la Maire fait appel aux candidatures : Mme PELOIS et Mme SAHEL se portent candidates.

Elle fera appel aux candidatures et procéder au vote afin que le conseil municipal désigne les 5 membres de de la commission de contrôle des listes électorales.

A l'unanimité des votes, le Conseil Municipal :
- désigne M. Bruno DEMELIN, Mme Loraline GAUTHIER, M. Nicolas PERRINE, Mme Sophie PELOIS et Mme Chahrazzed SAHEL membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 30/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*